

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT NEUF MAI

A LA REQUETE DE :

SCP Philippe CAZENAVE
Commissaires de Justice Associés
14, place Moreau David
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
Tél. 01 40 73 34 53 - Fax 01 40 73 95 58
scp.cazenave@wanadoo.fr
R.G.S. 382 196 210 GRETEIL

BRED - BANQUE POPULAIRE 18 QUAI DE LA RAPEE 75012 PARIS,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux y
domiciliés de droit

Ayant pour avocat le cabinet TOCQUEVILLE, 22 rue de Tocqueville
75017 PARIS

Dans le prolongement d'un commandement de payer valant
saisie délivré par acte de notre ministère en date du 26/03/24
à @AVOVENTES.FR la requérante a intérêt à faire procéder à la
description du bien saisi situé 4 bis rue Girard à MAISONS
ALFORT (94700),

Qu'elle me requiert à cet effet.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Philippe CAZENAVE, Commissaire de Justice Associé
domicilié 14 Place Moreau David - 94120 FONTENAY SOUS BOIS,
soussigné,

Me rends aujourd'hui après tentative amiable dans un
appartement 4 bis rue Girard à MAISONS ALFORT (94700),
où en présence du géomètre-expert, du serrurier requis, de
deux témoins où je
peux procéder aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

LOCALISATION :

L'immeuble est situé au 4 bis rue Girard à MAISONS ALFORT (94700).

Le studio est au 4^{ème} étage, couloir de gauche, porte au fond à gauche.

SYNDIC :

Le Syndic de copropriété est le cabinet DESRUE IMMOBILIER 19 Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 94220 Charenton-le-Pont
Téléphone : 01 43 96 12 13

OCCUPATION :

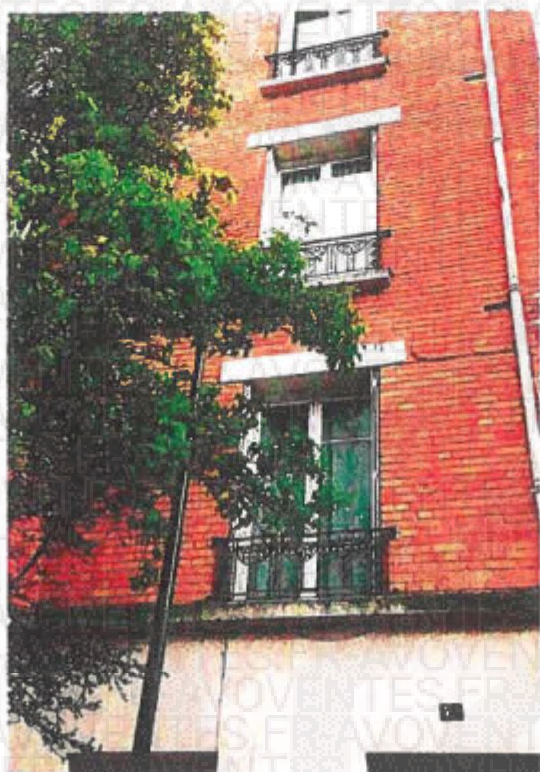
Le studio n'est pas loué, il est de temps en temps occupé par et en ce moment occupé par une amie.

QUARTIER :

Il s'agit du quartier de l'Ecole Vétérinaire, très calme et résidentiel à 5 minutes à pied de la Seine et du Pont de Charenton.

Tous les commerces, les écoles, les crèches sont à proximité.

Le métro ligne 8 station Ecole Vétérinaire est à 2 minutes à pied.

IMMEUBLE : (photos 1, 2, 3, 4, 5)

Il s'agit d'un immeuble construit dans les années 1900, en briques roses.

La porte d'entrée et le garde-corps en fer forgé sont d'origine.

Les carrelages au sol et les escaliers en bois sont d'origine.

Les parties communes sont en très bon état d'entretien.

Juste en face un immeuble est en cours de construction.
(photo 11)

APPARTEMENT :

La porte d'entrée en bois est en bon état d'entretien
(photo 6)

Pièce studio (photos 7, 8, 9, 10)

Les carrelages au sol sont en bon état
La fenêtre en PVC est en bon état
Les peintures blanches sont en bon état

Coin douche donnant directement la pièce :

Les carrelages sur les murs sont en bon état
Le bac de douche est en bon état
La robinetterie est en bon état
Le pare douche est en bon état

Cuisine kitchenette :

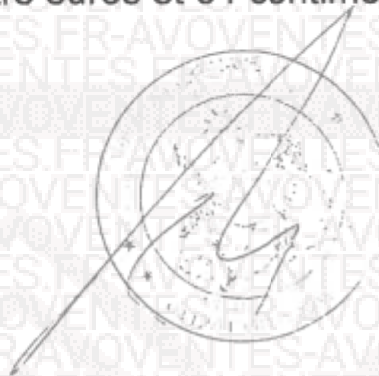
L'évier et sa robinetterie sont en bon état
Le meuble évier est en bon état
Les carrelages sur les murs sont en bon état

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal
de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

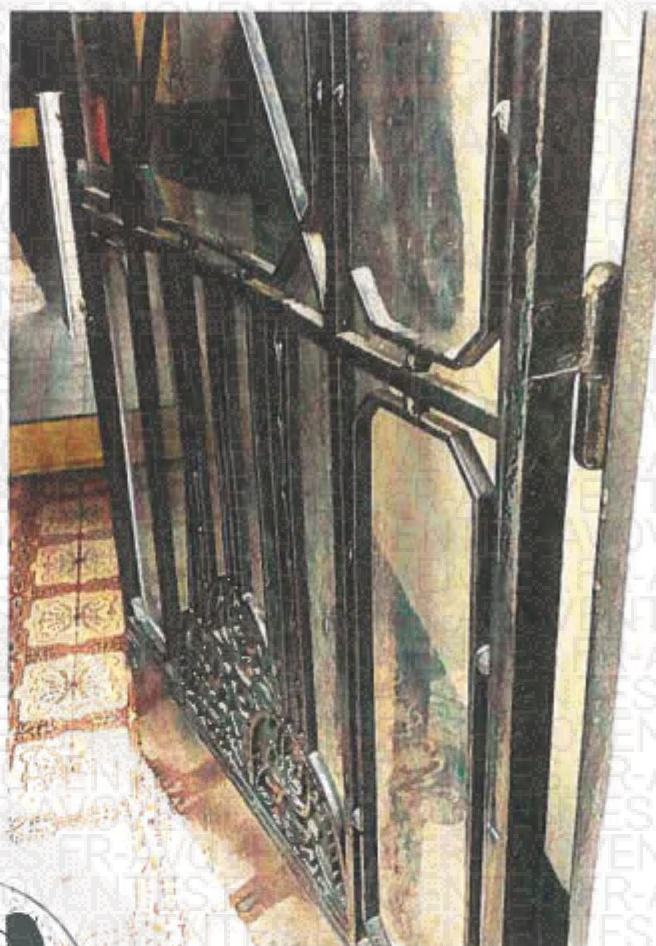
DONT ACTE SUR QUATRE PAGES

COUT : cinq cent cinquante quatre euros et 64 centimes





1



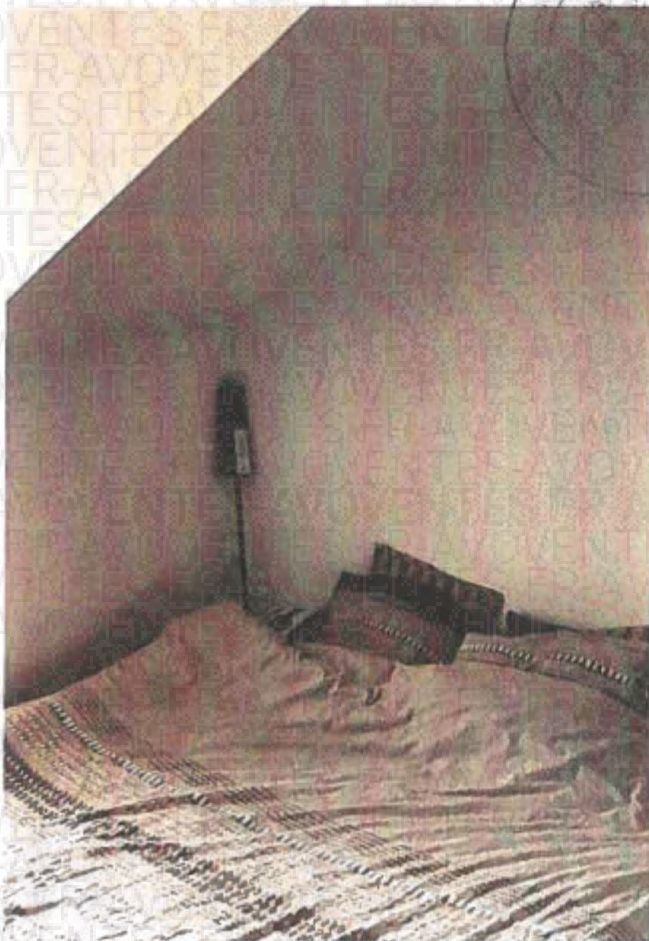
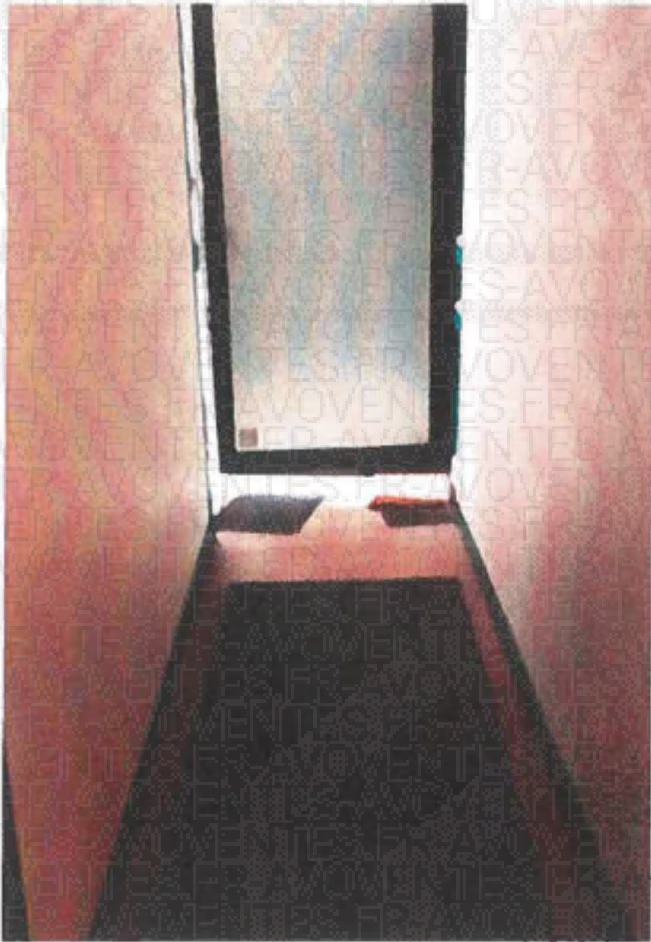
2

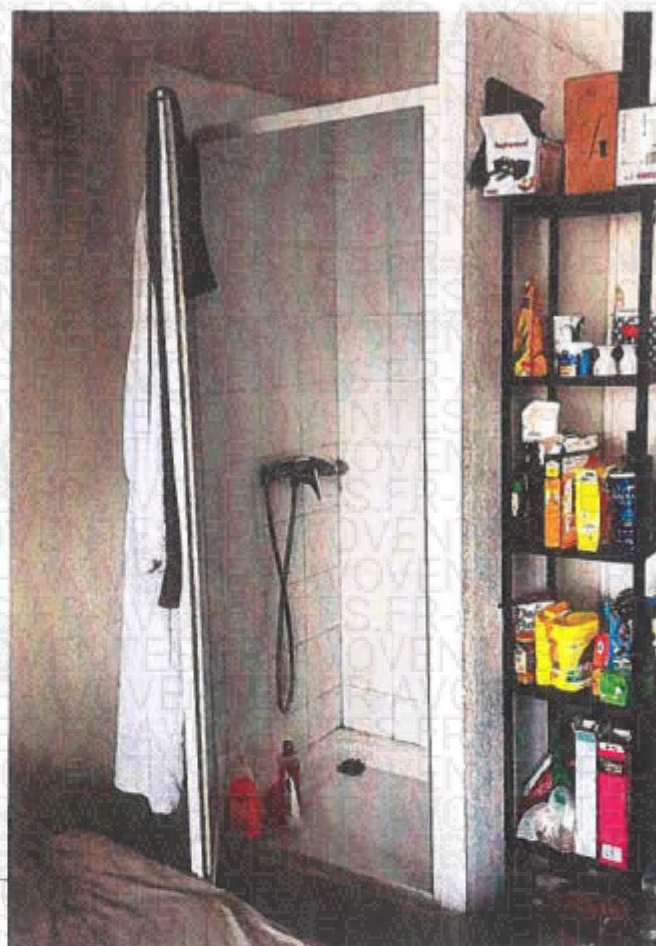
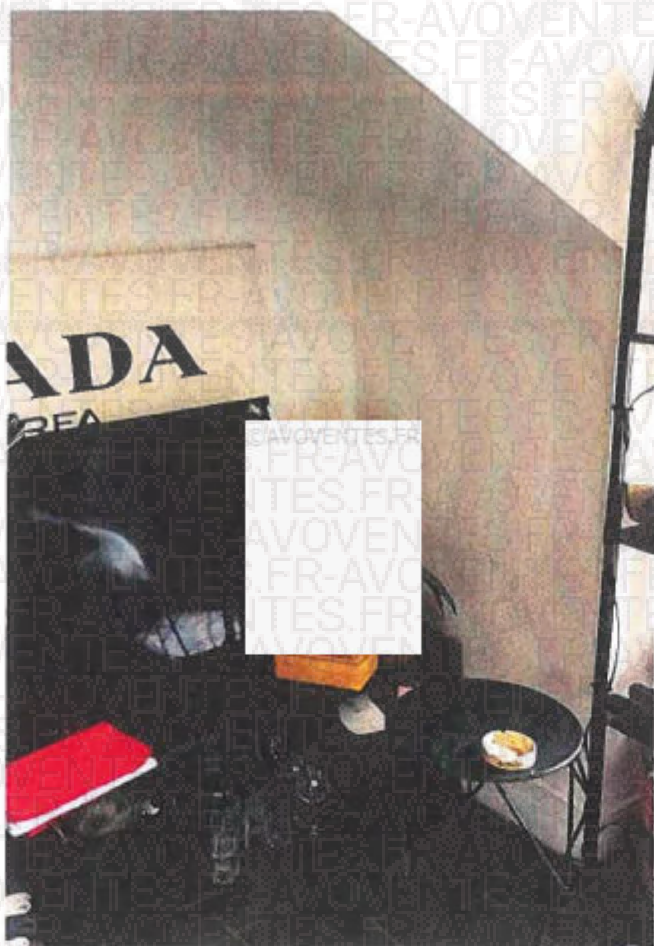


3



4





10